

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

La Déléguée de la Colombie auprès de l'OIE a remis à la Directrice générale de l'OIE un dossier de demande de recouvrement du statut sanitaire officiel de la « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Résolution n° 22 de mai 2017), qui avait dû être suspendu à compter du 10 août 2018.

Ayant examiné les informations fournies par la Déléguée de la Colombie, la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales a conclu que ladite zone remplissait les conditions énoncées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres (Article 8.8.7.) pour que lui soit intégralement restitué son statut de « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » à compter du 5 février 2020. Aux termes de sa Résolution n° 7 de juin 2020, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE reconnaît la restitution de ce statut.

Contact : Service des statuts de l'OIE

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Colombie – Recouvrement du statut de la « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée »

MOTS-CLÉS

#Colombie, #fièvre aphteuse, #statut sanitaire.



Photo: Juliana Amorim (Unsplash)

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int